

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la FAMO

L'Assemblée Générale de la FAMO s'est tenue le dimanche 17 avril 2016 au Centre de vacances « les chalets de Moulière » à Vouneuil-sur-Vienne, dans la Vienne.

L'accueil des participants (une cinquantaine) s'est fait la veille à partir de 10h30 avec, l'après-midi, une visite de la réserve naturelle du Pinail guidée et commentée par **Yann SELLIER** chargé de mission à **GEREPI** (**GE**stion de la **RE**serve Naturelle du **PI**nail). Celui-ci a poursuivi le soir même par une conférence. Le thème traité portait sur « *les travaux novateurs d'interprétation des inventaires pour les champignons. De ces travaux est née l'envie de rédiger un protocole standardisé d'étude des champignons des pelouses naturelles. L'idée, née en local, a maintenant une résonance nationale puisque ce protocole lie désormais les réserves naturelles de France et la Société mycologique de France.* » (cf. la Nouvelle République).



L'organisation de ces deux journées avait été confiée à l'AMP (Association Mycologique du Poitou) qui a su créer les conditions nécessaires pour que le séjour soit agréable et convivial.

Après un hommage à Jean et Marie-Louise MORNAND pour leur engagement à la CAMO puis la FAMO et les 90 ans de Jean, l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 17 avril, a abordé les sujets suivants :

- Elections : le 1/3 sortant du CA a été réélu ainsi que quatre nouveaux administrateurs dont Yann SELLIER. Raphaël HERVE devient Vice président suite à la démission de Alain BELLOCQ.
- Formation : trois thèmes sont confirmés pour 2016. La question du « dédommagement » est de nouveau abordée et génère un débat contradictoire. Celui-ci est sanctionné par un vote partagé qui ne permet pas de prendre de décision d'autant plus que le volet juridique doit être approfondi. Le Conseil d'Administration est invité à statuer lors de sa prochaine réunion. Un budget de 2 000 € est prévu pour 2017.
- Bulletin : il n'a pu être réalisé en 2016 faute d'articles. Des contributions sont arrivées, il pourra de nouveau paraître en 2017.
- CAFAM (Conférence annuelle des fédérations et associations mycologiques) : la date est reportée du fait d'un décès.
- Agrément environnement : il remplace la reconnaissance d'utilité publique. Notre demande est en cours d'étude.
- Subvention DREAL Bretagne : en cours également.
- Rapport financier : celui-ci fait apparaître un excédent de l'ordre de 2 700 €. Le disponible bancaire s'élève à environ 18 300 €.
- L'Assemblée Générale 2017 aura lieu en Vendée et celle de 2018 dans le Morbihan.
- Centres anti-poison : la responsabilité des mycologues n'est pas engagée quand ils émettent des avis.
- Prêt de matériel : compte tenu des résultats, deux nouveaux microscopes seront acquis.

Les différents rapports sont adoptés par les délégués.

Pour conclure, Yann SELLIER fait le point sur les démarches en cours relatives à la mise en place de l'AFB (Agence Française de la Biodiversité).

Gérard HERBRETEAU